

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA11 061 et OCA11 062 - Résolution CA11 090250 / Dossier 1111948003

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2011 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).*

OCA11 063 - Résolution CA11 090251 / Dossier 1110372005

Ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA11 051 et autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, uniquement pour la cuisson d'aliments, dans cinq parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.3).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour d'octobre deux mille onze.

Diane Rodrigue

Secrétaire d'arrondissement substitut

Directrice - Performance, greffe et services administratifs